

Pôle AUTOMOBILE





L'objectif de la formation, permettre de réaliser l'ensemble des interventions de maintenance préventive et corrective relevant de l'entretien courant et/ou périodique des véhicules.

Il intervient dans le réseau après-vente des constructeurs qui assurent la maintenance, la réparation et la vente de véhicules.

LE TITULAIRE DU CAP MVA-VP EST CAPABLE DE :

- Réaliser des opérations de maintenance de premier niveau liées à l'entretien périodique des véhicules,
- Réaliser des remplacements d'ensembles et de sous-ensembles en autonomie,
- Réaliser des remplacements d'organes sur des circuits électriques, hydrauliques et pneumatiques et d'effectuer les contrôles simples,
- Réaliser des remplacements d'éléments courants et d'effectuer des réglages de base (pneus et train avant par exemple)



Recrutement : capacité d'accueil de 10 élèves

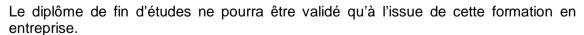
Le recrutement s'effectue prioritairement sur l'académie après :

- Une 3ème collège.
- Une 3ème insertion ou SEGPA.

Organisation de la formation

La formation comporte 33 heures d'enseignement par élève et par semaine :

- 19 heures d'enseignement professionnel
- 14 heures d'enseignement général
- L'examen se déroule en Contrôle en Cours de Formation (CCF) pour l'ensemble des épreuves.
- Formation en milieu professionnel d'une durée totale de 12 semaines réparties sur les 2 années de formation.







Domaines étudiés

• Prendre en charge le véhicule

- Prendre connaissance de l'ordre de réparation ou de travail.
- Identifier le véhicule.
- Collecter les données relatives à l'intervention.
- Effectuer les contrôles visuels et signaler les défauts constatés.

Réaliser la maintenance périodique ou corrective

- Organiser le poste de travail, préparer le véhicule à l'intervention.
- Prendre connaissance, interpréter, traiter les informations de la procédure fournie.
- Identifier et lister les pièces nécessaires à l'intervention.
- Échanger des sous-ensembles ou des organes.
- Réaliser des mesures simples sur des organes mécaniques, électriques, hydrauliques, pneumatiques.
- Effectuer des réglages selon les normes du constructeur et/ou de la réglementation.
- Réinitialiser les indicateurs de maintenance.
- Effectuer des opérations mécaniques simples de dépannage.
- Effectuer le montage d'accessoires sur supports pré équipés.
- Participer au diagnostic de premier niveau en appliquant les procédures de contrôle.
- Renseigner la fiche de travail en fournissant les éléments nécessaires à la facturation.
- Valider la qualité de l'intervention.
- Remettre en état le poste de travail.

• Restituer le véhicule

- Rendre compte de l'intervention réalisée à l'entreprise et/ou au client.
- Effectuer les contrôles de sécurité.
- Compléter les documents de suivi du véhicule.

Débouchés professionnels

Le titulaire du CAP MVA-VP est amené à exercer son activité de service dans tous les domaines de la maintenance des véhicules. c'est à dire :

- dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs,
- dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques,
- dans les services de maintenance des entreprises de transport, de location,
- dans les services de maintenance de flottes de véhicules,
- dans des entreprises de services rapides spécifiques aux véhicules.

Poursuite d'études :

- Baccalauréat professionnel MAINTENANCE DE VEHICULES AUTOMOBILES (option : Voitures Particulières)
- BTS MAINTENANCE DES VEHICULES AUTOMOBILES, après un Baccalauréat





